

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 OCTOBRE 2023
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°29-2021-02-19-009 DU 19 FÉVRIER
2021 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGÉE DE LA
MODIFICATION, DE LA RÉVISION ET DU SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ELLÉ, ISOLE ET LAÏTA

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment ses articles 56 et 59 ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté inter préfectoral n° 2001-1238 du 20 juillet 2001 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta ;
- VU l'arrêté inter préfectoral n°2017051-0001 du 10 juillet 2009 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta ;
- VU L'arrêté préfectoral n°2020281_0009 du 7 octobre 2020 modifié relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta
- VU l'arrêté préfectoral N°29-2021-02-19-009 du 19 février 2021 modifié portant composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta ;
- VU la désignation du président de la Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique en date du 16 octobre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta pour tenir compte de ces nouvelles désignations,

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté préfectoral du 19 février 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
A l'article 1, les mots :

« - Fédérations du Morbihan et du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. Christian LE CLEVE, « FPPMA Morbihan »

sont remplacés par les mots :

« - Fédérations du Morbihan et du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. Claude PERON, AAPMA de l'Entente du Haut Elle »

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor et la liste des membres de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta est mise à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3

Les secrétaires généraux des préfectures du Morbihan, Finistère et des Côtes d'Armor et le président de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,
le secrétaire général de la préfecture

signé

François DRAPÉ